

La prise en charge des frais en secteur non conventionné est calculée sur la base de remboursement reconstituée du secteur conventionné. Les prestations sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale ou en euros. Les remboursements en pourcentage incluent le remboursement du régime obligatoire. Les remboursements sont limités aux frais réels engagés. Les franchises médicales et les participations forfaitaires sont laissées à la charge du patient. Les remboursements hors parcours de soins ne prennent pas en charge la majoration du TM et les dépassements d'honoraires autorisés sur les actes cliniques et techniques dont les montants sont fixés par décret. L'ensemble des forfaits est appliqué par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire.

	Sécurité sociale incluse sauf forfait	
	GI150	GI200
HOSPITALISATION		
Forfait journalier hospitalier ⁽¹⁾	FR	FR
Honoraires secteur conventionné	175% BR	250% BR
Honoraires secteur non conventionné	135% BR	175% BR
Frais de séjour secteur conventionné	100% BR	200% BR
Frais de séjour secteur non conventionné	100% BR	150% BR
Chambre particulière (par nuit)	45 €	70 €
Limitation durée : médecine / soins de suite / psychiatrie	90/60/30 jours	90/60/30 jours
Forfait ambulatoire (jour)	20 €	30 €
Frais accompagnant (hors ambulatoire)	25 €	40 €
Limitation : âge / durée	< 16 ans / 30 jours	< 16 ans / 30 jours
Forfait de 24 € sur les actes dits lourds > 120 €	FR	FR
Transport	100% BR	160% BR
SOINS COURANTS		
Honoraires médicaux		
Consultations, Visites, Généralistes conventionnés ou non	135% BR	175% BR
Consultations, Visites Spécialistes conventionnés ou non	175% BR	220% BR
Radiologie, actes de spécialité, de chirurgie, actes techniques médicaux	175% BR	220% BR
Honoraires paramédicaux : infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, masseurs-kinésithérapeutes	125% BR	160% BR
Analyses et examens de laboratoire	125% BR	160% BR
Médicaments		
Médicaments remboursés par le RO	100% BR	100% BR
Médicaments prescrits non remboursés	35 €	60 €
Matériel médical		
Autres prothèses (MAD, AAD, PIO, PEX, OPT) ⁽²⁾	100 €	200 €
Orthopédie (COR, DVO) ⁽²⁾	100% BR	200% BR
OPTIQUE		
Équipement LUNETTES : FORFAIT tous les 2 ans ⁽³⁾	250 €	450 €
Lentilles remboursées ou non	100 €	150 €
Chirurgie réfractive / œil	150 €	300 €
DENTAIRE		
Soins dentaires, parodontologie	100% BR	150% BR
Inlay onlay, endodontie	150% BR	200% BR
Inlay Core	175% BR	250% BR
Prothèses dentaires remboursées par le RO	200% BR	350% BR
Prothèses dentaires non remboursées par le RO	100 €	250 €
Implantologie (max. 2 par an)	150 € / implant	300 € / implant
Orthodontie remboursée par le RO	150% BR	200%
Plafond dentaire annuel (hors soins)	1 500 €	2 200 €
AIDES AUDITIVES		
Prothèses auditives (PAU) ⁽²⁾ dont piles, frais de réparation audioprothèses	150% BR	150% BR + 350 €
PREVENTION		
Diététicien, ostéopathe, étiope, homéopathe, acupuncteur, chiropracteur, pédicure ⁽⁴⁾	25 € / 3 séances / an	35 € / 4 séances / an
Vaccins prescrits non remboursés	30 €	40 €
Contraception	30 €	45 €
Sevrage tabagique	20 €	30 €
Cures Thermales prises en charge par le RO		
Frais d'établissement et d'honoraires	125% BR	150% BR
Frais de transport et d'hébergement	100 €	150 €
Examen de la densitométrie osseuse (tous les 3 ans)	20 €	35 €
Vaccin anti-grippe	20 €	20 €
Actes de prévention remboursés par le RO	100% BR	100% BR
GARANTIES +		
Soins inopinés effectués à l'étranger pris en charge par le RO	100% BR	150% BR
Maternité - Prime (par enfant) ⁽⁵⁾	200 €	400 €
Participation activités sportives ou intellectuelles	35 € / an, limitée à 2 bénéficiaires par contrat	
SERVICES		
Assistance	oui	oui
Tiers Payant	oui	oui
Action sociale (sous condition d'acceptation du dossier par la commission)	oui	oui
Bilan retraite complet à partir de 55 ans ⁽⁶⁾	Offert	

BR : Base de remboursement - RO : Régime Obligatoire - FR : Frais Réels - TM : Ticket modérateur.

(1) Les longs séjours (unités de soins pour longs séjours) et les établissements médico-sociaux (MAS par exemple) sont exclus.

(2) Codes actes correspondant à ceux de la Sécurité sociale.

(3) Tous les ans pour les enfants de moins de 18 ans.

(4) Pour les actes effectués par un praticien titulaire d'un diplôme officiellement reconnu sanctionnant une formation spécifique à ces pratiques médicales.

(5) Uniquement si inscription de l'enfant dans les 3 mois suivant la naissance.

(6) Suivi et accompagnement sur une durée maximum de 2 ans, hors régimes spéciaux.

Les cotisations sont fonction du régime d'assurance obligatoire, du département de résidence, de la composition familiale, de l'âge des bénéficiaires et la durée d'appartenance à la Mutuelle. L'âge est déterminé par différence de millésime. Gratuité à partir du 3ème enfant.

Ces exemples sont à titre informatif et n'ont pas de valeur contractuelle. Les calculs réalisés sont effectués au regard des informations connues à ce jour.

RÉGIME GÉNÉRAL			GI150		GI200	
	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé ⁽¹⁾	Remb. du RO	Remb. de la Mutuelle	Reste à charge	Remb. de la Mutuelle	Reste à charge
HOSPITALISATION						
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien (conventionné) avec dépassement d'honoraires maîtrisés en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	271,70 €	83,30 €	0,00 €	83,30 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien (non conventionné) avec dépassement d'honoraires libres en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00 €	217,36 €	149,44 €	64,21 €	213,64 €	0,00 €
SOINS COURANTS ⁽²⁾						
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 €	7,50 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste (conventionné) en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	20,00 €	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste (conventionné) en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés	44,00 €	20,00 €	23,00 €	1,00 €	23,00 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste (non conventionné) en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres	56,00 €	15,10 €	24,15 €	16,75 €	34,50 €	6,40 €
OPTIQUE ⁽³⁾						
Équipement optique : monture + 2 verres simples	345,00 €	0,09 €	250,00 €	94,91 €	344,91 €	0,00 €
DENTAIRE						
Détartrage	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0,00 €	8,68 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur molaire	538,70 €	75,25 €	139,75 €	323,70 €	301,00 €	162,45 €
AIDES AUDITIVES						
Prothèse auditive	1 476,00 €	210,00 €	315,00 €	951,00 €	490,00 €	776,00 €

RÉGIME ALSACE-MOSELLE			GI150		GI200	
	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé ⁽¹⁾	Remb. du RO	Remb. de la Mutuelle	Reste à charge	Remb. de la Mutuelle	Reste à charge
HOSPITALISATION						
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien (conventionné) avec dépassement d'honoraires maîtrisés en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	271,70 €	83,30 €	0,00 €	83,30 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien (non conventionné) avec dépassement d'honoraires libres en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00 €	271,70 €	95,10 €	64,21 €	159,30 €	0,00 €
SOINS COURANTS ⁽²⁾						
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	21,50 €	2,50 €	1,00 €	2,50 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste (conventionné) en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	26,00 €	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste (conventionné) en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés	44,00 €	26,00 €	17,00 €	1,00 €	17,00 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste (non conventionné) en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres	56,00 €	19,70 €	19,55 €	16,75 €	29,90 €	6,40 €
OPTIQUE ⁽³⁾						
Équipement optique : monture + 2 verres simples	345,00 €	0,14 €	250,00 €	94,87 €	344,87 €	0,00 €
DENTAIRE						
Détartrage	28,92 €	26,03 €	2,89 €	0,00 €	2,89 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur molaire	538,70 €	96,75 €	118,25 €	323,70 €	279,50 €	162,45 €
AIDES AUDITIVES						
Prothèse auditive	1 476,00 €	315,00 €	210,00 €	951,00 €	385,00 €	776,00 €

RO : Régime Obligatoire.

(1) Les exemples des actes utilisent les prix moyens nationaux.

(2) Prise en compte du montant forfaitaire de 1 € retenu sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin.

(3) Prix moyen national : verres unifocaux sphéro-cylindriques les plus fréquents pour des adultes : 100 € / verre ; monture 145 €.

Les exemples sont établis pour un profil-type : un patient adulte, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.